Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Garderie La Floraison Inc.	2007506	Le 03 janvier 2020
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Garderie La Floraison		(506) 855-5987
Adresse		
140 Botsford Street Moncton NB E1C 4X5		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Sylvie LeBlanc	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Une visite de surveillance planifiée a été faite en matinée pour discuter du processus de demande de changement pour ajouter un groupe d'âge. Les documents pour la demande ont été remis à l'administrateur.

original signé par
Sylvie LeBlanc
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 03 janvier 2020
Date

original signé par
Maurine Faidherbes
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 janvier 2020
Date